

Août 2023

RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

Service de l'Enseignement Obligatoire



Conception et rédaction : Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Données chiffrées : Service de l'enseignement obligatoire (SEEO), service de statistique (STAT)

Photographie de couverture

et portrait de la cheffe de département : Chancellerie d'État

Table des matières

ME	SSAGE DE LA CHEFFE DE DÉPARTEMENT	3
CHI	IFFRES DE LA RENTRÉE 2023-2024	4
1/ I	Enseignement obligatoire	4
	Effectifs	4
	Répartition cantonale des 19'055 élèves FR (formation régulière) dans 1'018 classes .	4
	Nombre d'élèves par année scolaire	5
	Nombre d'élèves par cycle	5
	Évolution du nombre total d'élèves depuis 2016-2017	6
	Options en 11 ^e année	6
	Disciplines à choix pour les élèves de 11 ^e année	7
	Options académiques	7
	Options professionnelles	7
2/1	Enseignement spécialisé	8
	Évolution du nombre d'intégrations individuelles avec soutien pédagogique spécia	
	Répartition des élèves au bénéfice d'une mesure de SPS	
	Classes intégrées : évolution du nombre de classes et du nombre d'élèves	9
	Nombre d'élèves par type d'enseignement spécialisé	10
3/[Diplômé·e·s neuchâtelois·e·s de la HEP-BEJUNE	11
4/ [Marché de l'emploi	11
5/A	Accueil des élèves en provenance d'Ukraine	12
LES	POINTS FORTS DE LA RENTRÉE	13
6/ I	Éducation numérique	13
	Calendrier d'introduction de l'Éducation numérique	13
	Moyens d'enseignement	13
	Équipement	14
	Prévention	14
	Formation du corps enseignant	14

L'Éducation numérique en bref	15
7/ Enseignement immersif de l'allemand	16
PRIMA	16
ANIMA, nouveau tremplin vers l'immersion	17
Évolution du nombre d'élèves en enseignement immersif (état au 04.07.2023)	17
Évolution du nombre de classes immersives (état au 04.07.2023)	17
Répartition par centre scolaire et par type d'immersion (état au 04.07.2023)	18
8/ Profils de compétences transversales	18
DU NOUVEAU DANS LES DISCIPLINES	20
9/ Français	20
Nouveaux moyens d'enseignement romands en 1 ^e , 2 ^e et 5 ^e années	20
La plateforme du PER fait peau neuve	20
Ressources complémentaires neuchâteloises	21
10/ Mathématiques	21
11/ Sciences de la nature	22
12/ Sciences humaines et sociales	22
Géographie	22
Enseignement des cultures religieuses et humanistes (ECRH)	22
13/ Éducation numérique	23
En 4 ^e année	23
En 8 ^e année	23
14/ Aperçu des moyens d'enseignement introduits dans le canton de Neuchâtel	24

MESSAGE DE LA CHEFFE DE DÉPARTEMENT



Ce lundi 14 août 2023, 19'589 élèves reprendront le chemin de l'école avec enthousiasme. C'est dans le même état d'esprit que j'envisage ma troisième rentrée scolaire.

En effet, plusieurs nouveautés seront introduites dans les classes neuchâteloises cette année et je m'en réjouis. Cela signifie que l'école neuchâteloise reste en mouvement et s'adapte aux évolutions de la société.

Ainsi, le renouvellement des moyens d'enseignement romands et neuchâtelois amènera des méthodes innovantes dans plusieurs disciplines. Au cycle 3, le Profil de compétences transversales permettra, je l'espère, de mieux accompagner les élèves dans la définition de leur projet professionnel et de renforcer les liens entre l'école

obligatoire, les formations subséquentes et les milieux professionnels.

Parallèlement, deux projets qui me tiennent à cœur continuent de prendre leur essor. L'éducation numérique, bien sûr, qui sera introduite en 4e et en 8e année, où l'heure supplémentaire ajoutée à la grille-horaire permettra l'utilisation des robots Thymio notamment. Et PRIMA, programme d'enseignement immersif de l'allemand qui connaît un déploiement important.

Tout ceci serait bien évidemment impossible sans l'investissement de l'ensemble des actrices et acteurs du système de formation. Je les remercie ici très sincèrement pour leur engagement au profit de l'école neuchâteloise.

Cela étant, si au bout de plus d'une année, le dispositif d'accueil des élèves en provenance d'Ukraine a fait ses preuves en privilégiant l'intégration en classe régulière, la violente tempête qui a frappé les Montagnes neuchâteloises a constitué un nouveau défi pour les autorités scolaires. Mais grâce à leur investissement, la rentrée peut se dérouler dans de bonnes conditions.

Je souhaite à toutes et tous une excellente rentrée 2023!

Crystel Graf

Conseillère d'État

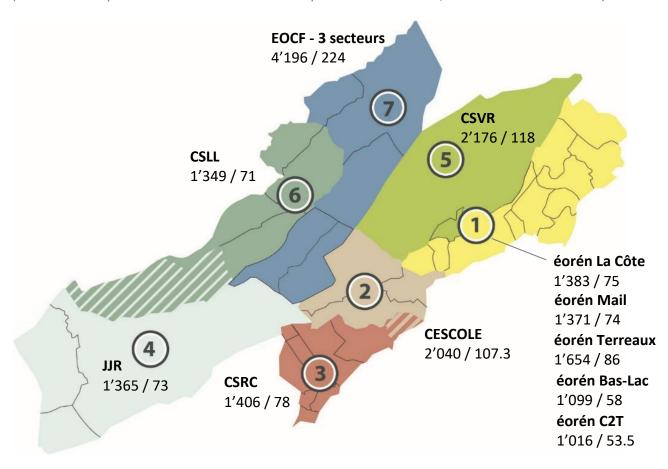
Cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)

CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2023-2024

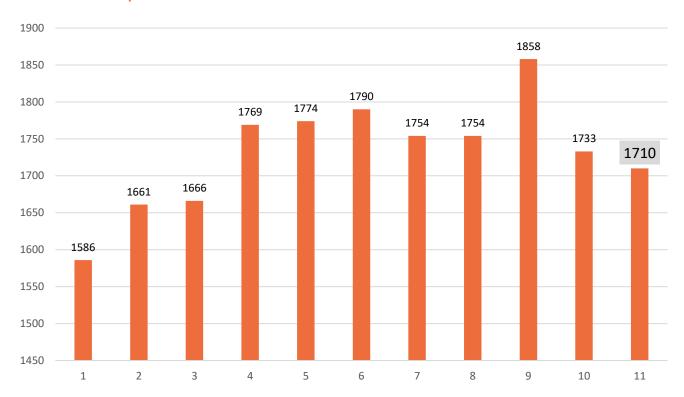
1/ Enseignement obligatoire Effectifs

Répartition cantonale des 19'055 élèves FR (formation régulière) dans 1'018 classes

(NB : sans compter les 534 élèves des classes spéciales et d'accueil, situation au 07.08.2023)



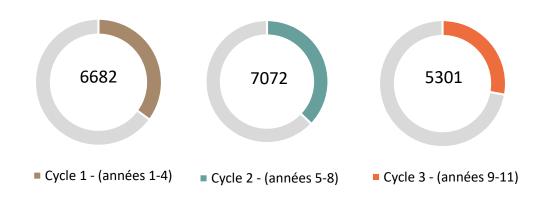
Nombre d'élèves par année scolaire



À la rentrée, **19'055 élèves** (sans compter les 534 élèves des classes spéciales et d'accueil) seront scolarisé·e·s dans les 1'018 classes du Canton (sans compter les classes spéciales et d'accueil). Cela représente 102 élèves (en classes régulières) de plus que l'année passée.

Nombre d'élèves par cycle

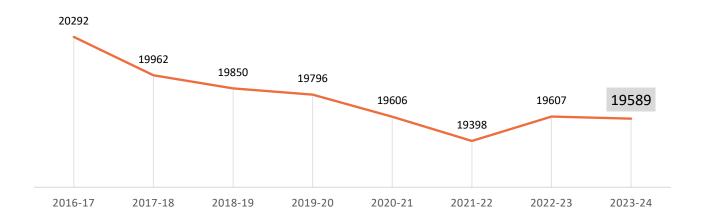
NB : sans compter les 534 élèves des classes spéciales et d'accueil



Parmi les 19'055 élèves, nous dénombrons 6'682 élèves au cycle 1 (35%), 7'072 au cycle 2 (37%) et 5'301 au cycle 3 (28%).

Évolution du nombre total d'élèves depuis 2016-2017

NB : y compris les élèves des classes spéciales et d'accueil



Options en 11e année

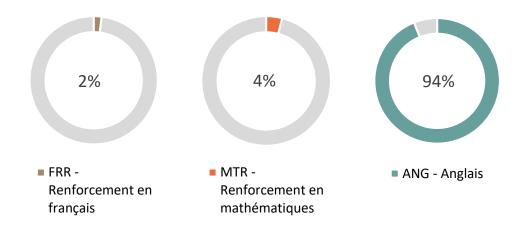
En 11^e année, différentes options sont proposées aux élèves. Elles leur offrent un choix en vue de leur entrée au postobligatoire, dans les filières de formation professionnelle, de culture générale ou de maturité professionnelle.

Les disciplines à choix sont le renforcement en mathématiques, le renforcement en français ou l'anglais à niveaux, en fonction des formations envisagées et des besoins.

- > Les **options professionnelles** préparent les élèves à une formation professionnelle de type certificat fédéral de capacité (CFC), à une maturité professionnelle (trois ou quatre ans) ou à une formation générale de type maturité spécialisée ;
- > Les **options académiques** préparent les élèves à une formation de type maturité gymnasiale, à une formation professionnelle de type CFC et/ou maturité professionnelle (MP) ou à un diplôme de culture générale puis maturité spécialisée.

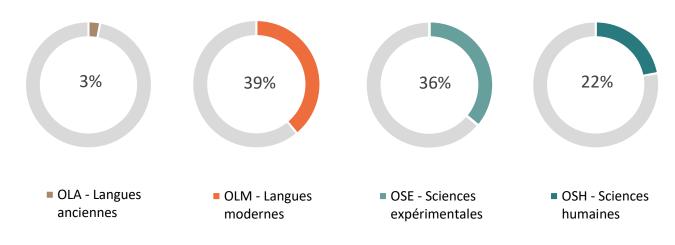
Pour l'année scolaire 2023-2024, 54% des élèves de 11^e année ont choisi une option académique et 46% une option professionnelle.

Disciplines à choix pour les élèves de 11e année



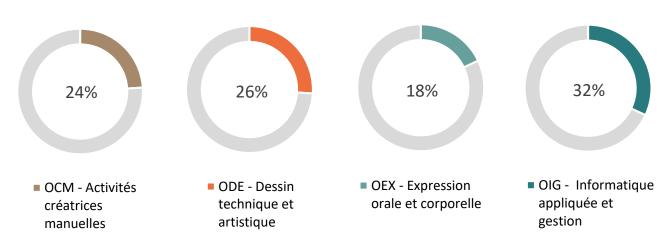
Options académiques

54% des élèves de 11^e année ont choisi une option académique.



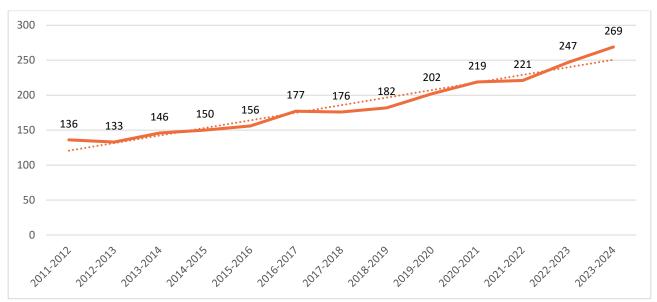
Options professionnelles

46% des élèves de 11^e année ont choisi une option professionnelle.



2/ Enseignement spécialisé





Dans les cas d'intégrations individuelles avec <u>soutien pédagogique spécialisé (SPS)</u> et conseil pédagogique spécialisé (CPS), l'élève suit l'école ordinaire à 100%. C'est l'enseignant·e spécialisé·e qui se rend en classe pour assurer le soutien. Nous observons une augmentation du nombre d'élèves liée en partie aux efforts de détection déployés depuis le transfert de la responsabilité de la formation spéciale de l'assurance-invalidité (AI) au Canton. Par rapport à l'année passée, 22 élèves de plus seront scolarisé·e·s de cette manière cette prochaine année scolaire.

Soutien pédagogique spécialisé (SPS)

Mesure renforcée prenant la forme d'un soutien en classe s'adressant à l'élève, à la classe ou à l'enseignant∙e

Conseil pédagogique spécialisé (CPS)

Forme allégée de soutien pédagogique spécialisé, donné sous forme de conseil à l'enseignant·e

Les besoins de l'élève sont déterminés au travers d'une procédure intercantonale dite <u>procédure</u> <u>d'évaluation standardisée</u>². Celle-ci permet un recensement systématique des informations et d'effectuer une évaluation globale pluridimensionnelle (fonctionnement de l'élève, environnement familial, contexte scolaire). Dans ce cadre, les seuils limites de l'Al appartiennent au passé. L'octroi des mesures découle de l'évaluation des besoins qui se concentre sur des objectifs de développement et de formation.

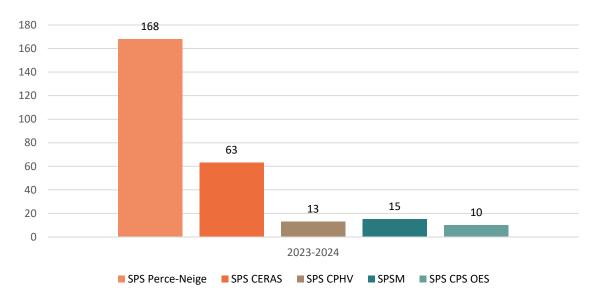
Les mesures accordées se répartissent en différentes catégories selon l'organisme qui les dispense (Fondation les Perce-Neige, CERAS, Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue (CPHV) ou

¹ https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SEEO/enseignement-specialise/Pages/soutien-pedagogique-specialise-sps.aspx

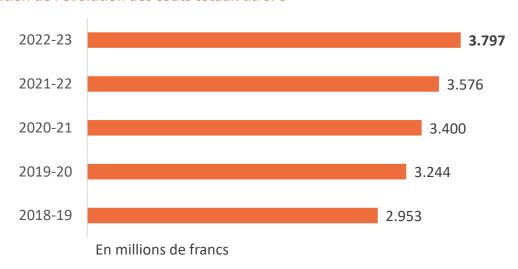
² https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SEEO/enseignement-specialise/Pages/Proc%C3%A9dured%C3%A9valuation.aspx

office de l'enseignement spécialisé) ou en fonction du public spécifique auquel elles s'adressent (soutien pour sourds et malentendants (SPSM)).

Répartition des élèves au bénéfice d'une mesure de SPS

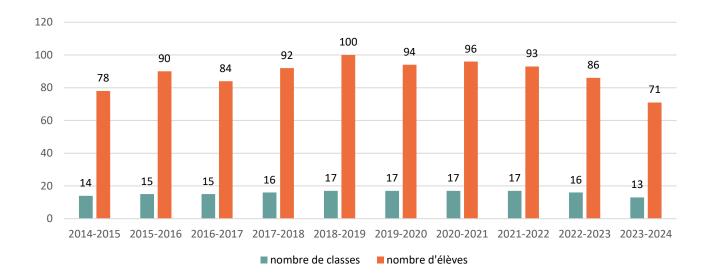


Estimation de l'évolution des coûts totaux du SPS

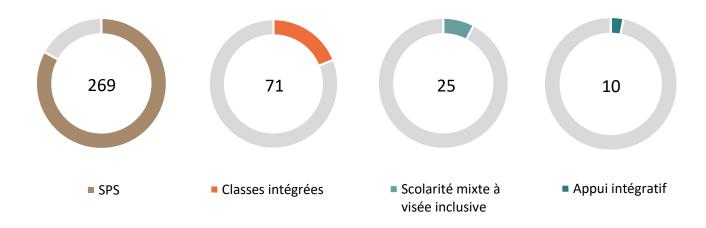


Classes intégrées : évolution du nombre de classes et du nombre d'élèves

Dans ce cas de figure, les classes sont intégrées à l'école ordinaire. Un·e enseignant·e spécialisé·e du Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS) ou de la Fondation des Perce-Neige est en charge de ces classes. Par rapport à l'année scolaire 2022-2023, nous comptabilisons 3 classes de moins pour cette rentrée scolaire et dénombrons 15 élèves de moins.

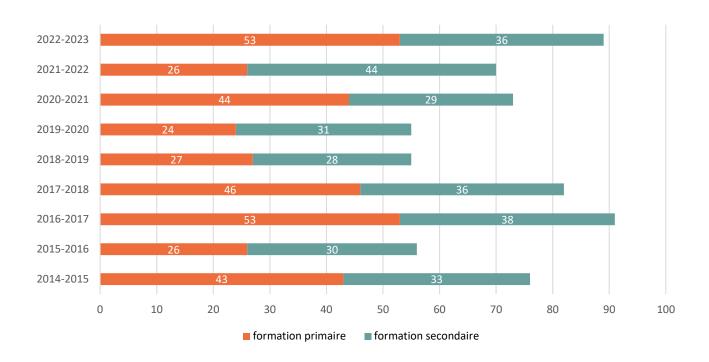


Nombre d'élèves par type d'enseignement spécialisé



3/ Diplômé·e·s neuchâtelois·e·s de la HEP-BEJUNE

NB: Évolution du nombre de diplômé-e-s depuis 2014-2015 – situation au 04.07.2023



Par rapport à l'année précédente, le nombre de diplômé·e·s neuchâtelois·e·s (89) a augmenté de 19 personnes. Cette augmentation est particulièrement forte en formation primaire, soit les personnes qui se destinent à l'enseignement aux cycles 1 et 2.

4/ Marché de l'emploi

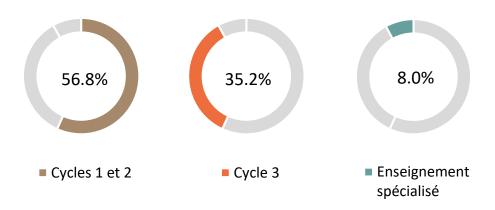
NB: Situation au 04.07.2023

Au terme de l'année scolaire 2022-2023, 63 enseignant·e·s sont parti·e·s à la retraite pour un total de 44.73 Équivalents Plein Temps (EPT).

Pour l'année scolaire 2023-2024, 125 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire, ce qui représente 82.37 EPT. Ces postes sont répartis entre les cycles comme suit:

- > 56.8% des postes dans les cycles 1 et 2 (années 1 à 8);
- > 35.2% au cycle 3 (années 9 à 11);
- > 8% dans l'enseignement spécialisé.

Répartition des postes d'enseignant·e·s mis au concours en 2023-2024



5/Accueil des élèves en provenance d'Ukraine

Fin juin, **282** élèves ukrainiens étaient scolarisés dans notre canton, alors que **298** élèves scolarisables étaient recensés. La majeure partie a été intégrée dans les centres scolaires en classe ordinaire ou en classe d'accueil, soit un total de 242 élèves. 40 autres élèves ont été scolarisés dans les centres cantonaux de Boudry, de Couvet et de La Vue-des-Alpes. Ce dernier a fermé ses portes cet été : la plupart des familles qui y résidaient ont été placées en second accueil. De ce fait, leurs enfants seront intégrés dans les centres scolaires liés à leur lieu de domicile.

Même si les chiffres se sont stabilisés au cours des derniers mois, le dispositif cantonal reste adaptable et peut être revu en tout temps en fonction des événements.

Rappelons que la visée première est d'intégrer dès que possible l'ensemble des enfants à l'école « ordinaire », tout en leur dispensant un soutien langagier en parallèle. Les enfants rejoignent dès que possible les classes ordinaires, après un éventuel passage en classes d'accueil. Ces dernières ont pour mission de fournir les bases langagières – en l'occurrence le français – aux élèves des cycles 2 et 3 (années 5 à 11). Les plus jeunes (cycle 1) sont directement intégré·e·s dans des classes « régulières », tout en bénéficiant de cours de français intensif.

LES POINTS FORTS DE LA RENTRÉE

6/ Éducation numérique

Suite à l'introduction de l'Éducation numérique en 1^e, 2^e, 3^e et 7^e années en août 2022, cette nouvelle discipline fera son apparition dans les classes de 4^e et 8^e années à la rentrée scolaire. Si les contenus spécifiques à cette discipline seront abordés de manière transversale pour les plus petits, les élèves de 8^e année bénéficieront, quant à eux, d'une heure supplémentaire à la grille horaire pour développer leurs compétences dans ce domaine.

La formation du corps enseignant, initiée en janvier 2022, se poursuit selon la planification établie, avec une troisième année pour les enseignant·e·s de 7^e et 8^e années et le début de la formation pour le corps enseignant des années 1, 2, 5 et 6 et leurs homologues du cycle 3.

Calendrier d'introduction de l'Éducation numérique

L'introduction de ce nouveau domaine disciplinaire se poursuit d'année en année : elle couvrira l'ensemble de la scolarité obligatoire dès la rentrée 2026.

	2022	2023	2024	2025	2026
sans heure à l'horaire	1e 2e 3e	4 e	5°	6 ^e	11 ^e
avec heure à l'horaire	7 e	8e	9 ^e	10 ^e	

NB : Lorsqu'il n'y pas d'heure d'éducation numérique à l'horaire, une approche transversale branchée (en utilisant les outils numériques) ou débranchée (sans outil numérique) est proposée aux élèves. À partir de la 7^e et jusqu'en 10^e année, cette approche est complétée par un enseignement disciplinaire.

Moyens d'enseignement

Parallèlement au contenu proposé dans le moyen *Connected 1*, déjà introduit en 7^e année l'année passée, les élèves de 8^e découvriront la pensée computationnelle au travers d'activités réalisées en collaboration avec le centre LEARN de l'EPFL.

Dans ce cadre, les élèves apprendront à poser un problème, à l'analyser, à trouver une façon logique de le résoudre (algorithmie), à établir une procédure gagnante (programmation), puis à valider leur solution en la testant avec des camarades, un logiciel de simulation, un robot ou tout autre moyen utile.

Ces compétences, liées à la science informatique, sont aussi utiles pour résoudre des problèmes dans d'autres disciplines. Envisager l'accord du participe passé sous cet angle logique peut, par exemple, en faciliter la compréhension auprès des élèves. D'autre part, des travaux de recherche menés dans les écoles du canton montrent aussi des résultats très positifs auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers.

D'autres contenus de cours ont été développés, notamment des cartes supplémentaires pour le coffret d'activités pour les classes de 3^e- 4^e et des parcours iClasse dédiés.

Équipement

Pour les besoins des nouveaux contenus, les équipements informatiques des collèges du cycle 2 ont été complétés : chaque école a notamment reçu des robots Thymio. Une application de programmation et de simulation a aussi été installée sur l'ensemble des ordinateurs du réseau pédagogique neuchâtelois (RPN).

En matière d'équipement, le canton de Neuchâtel privilégie les besoins pédagogiques dans une optique de « numérique responsable ». Ainsi, les compléments d'équipement apportés en 7^e et 8^e années ont pour but d'assurer le déroulement des cours de « Médias, Science informatique et Usages » (MIU) dans de bonnes conditions, soit un équipement fixe ou mobile pour quatre élèves.

Les infrastructures du cycle 3 seront complétées dans le même état d'esprit en étroite collaboration avec les cercles scolaires dans le courant de l'année scolaire à venir.

Prévention

Il est fréquent de rencontrer des enfants qui, en début de scolarité déjà, utilisent régulièrement des écrans. Le rôle de l'école est ici d'amener les élèves à privilégier une consommation active et réfléchie des outils numériques. Un accent particulier est donc mis, de la 1^e à la 11^e année, sur l'acquisition de pratiques responsables.

En définitive, à l'école obligatoire neuchâteloise, la citoyenneté numérique reste au centre des préoccupations et des apprentissages afin que chaque élève développe la capacité à exercer ses droits et ses devoirs au sein de la société de façon autonome, indépendante et responsable : acquérir de bonnes pratiques dans une perspective de prévention liée aux usages des outils numériques, comprendre les coûts énergétiques induits par les usages du numérique, etc.

Formation du corps enseignant

À l'issue d'une formation sur deux ans, un peu plus de 400 enseignant·e·s de 4^e et 8^e année sont prêt·e·s à introduire l'Éducation numérique dans leurs classes à la rentrée d'août 2023.

Au printemps 2024, le dernier volet de la formation des enseignant·e·s de 7^e et 8^e années aura pour thème principal la prévention : des situations concrètes seront proposées et étudiées à l'aide d'outils développés en collaboration avec l'EPFL.

Si les enseignant·e·s de 7-8 suivront leur dernier module de formation en 2024, le corps enseignant de 1^e, 2^e, 5^e, 6^e et du cycle 3 entamera sa formation de base, notamment dans la perspective de l'introduction de la discipline en 5^e et 9^e années à la rentrée 2024.

En 1º et 2º années, le corps enseignant se familiarisera avec des activités développées en collaboration avec des enseignantes actives dans les mêmes années scolaires. Les trois axes de la discipline – médias, science informatique et usages – seront abordés de manière débranchée. La prévention sera traitée sous l'angle de l'exposition aux écrans.

Les enseignant·e·s des années 5-6 seront formé·e·s à un enseignement par projet. Les séquences clés en main présentées en formation partent des apprentissages des autres disciplines pour aborder l'Éducation numérique de manière transversale. Pour s'adapter au contexte de la classe, elles peuvent être fractionnées en activités de plus courte durée.

La formation proposée à l'ensemble du corps enseignant du cycle 3 est quant à elle organisée autour d'ateliers présentant différentes manières d'intégrer l'éducation au numérique dans les autres disciplines, tout en mettant en avant le développement durable et la prévention. Par ailleurs, l'enseignement de l'heure d'Éducation numérique sera attribué à des spécialistes qui recevront prochainement une formation certifiante.

Des formations complémentaires, organisées par le Canton en collaboration avec la Haute école pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE), seront proposées régulièrement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026. Elles permettront d'approfondir les notions liées à l'Éducation numérique et répondront aux questionnements qui auront émergé de la pratique tout au long du processus. La HEP-BEJUNE a aussi étoffé son catalogue de formations continues ciblées sur des thématiques particulières en éducation numérique.

L'Éducation numérique³ en bref

Le programme d'Éducation numérique, c'est :

- > Offrir une éducation au numérique complète à tous les élèves du Canton
- > Former les professionnel·le·s des écoles dont le corps enseignant
- > Assurer la mise à disposition d'équipements informatiques pour les élèves
- > Développer l'esprit critique notamment par la prévention

À Neuchâtel, l'Éducation numérique met un accent particulier sur les axes suivants :

- > doter les élèves de bonnes pratiques à mettre en œuvre à l'école comme à la maison ;
- > définir un cadre cantonal fort pour l'usage des technologies à l'école ;
- promouvoir la prévention, par exemple, par le biais d'animations scolaires;
- > développer la sensibilité de l'ensemble des actrices et acteurs de l'école à l'impact environnemental du numérique.

En matière d'équipement, le canton de Neuchâtel a fait le choix du « numérique responsable » en privilégiant les besoins pédagogiques. Cela se traduit par une prise en compte de différents facteurs, tels que l'âge des élèves, l'usage des écrans, la posture devant l'écran, le principe de précaution en lien avec la téléphonie mobile et le réseau WIFI, la durabilité des équipements et l'impact environnemental de leur utilisation.

³ Le Programme d'Éducation numérique, adopté par le Grand Conseil le 24 juin 2020, est disponible en ligne : https://www.ne.ch/medias/Documents/19/11/19032 Rapport education numerique.pdf

À l'école obligatoire, moins de 15% du crédit d'engagement voté par le Grand Conseil sont consacrés à l'acquisition d'équipements, contre plus de 30% alloués à la formation du corps enseignant. Le reste correspond aux coûts liés à l'ajout des périodes d'enseignement à la grille-horaire des élèves entre la 7^e et la 11^e année.

Neuchâtel a décidé d'évaluer la progression des apprentissages des élèves dans ce domaine disciplinaire. La discipline « Médias, Science informatique et Usages » est intégrée dans les documents d'évaluation.

La Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) a ajouté le domaine disciplinaire « Éducation numérique » à son Plan d'études romand (PER) en automne 2021.

L'Éducation numérique comporte trois axes :

- les « Médias », traditionnels et numériques, qui préparent à un usage du numérique efficace, critique, esthétique, sécurisé, respectueux de la protection des données, de la personnalité et du droit d'auteur;
- > la « Science informatique » qui porte sur la science et technique du traitement de l'information ;
- > les « **Usages** » du numérique en tant que composante et instrument omniprésents de la vie quotidienne et sociale.

7/ Enseignement immersif de l'allemand

L'enseignement de l'allemand par immersion au niveau cantonal remporte un très large succès. Il concerne désormais 14 % des élèves de l'école obligatoire, soit 147 classes et quelques 2'650 élèves dans le cadre du programme PRIMA (PRojet d'IMmersion en Allemand) et du projet ANIMA (ANnée d'IMmersion en Allemand).

Pour rappel, le <u>concept cantonal de l'enseignement des langues</u>⁴, traité par le Grand Conseil en décembre 2019, prévoit que tous les centres scolaires aient déployé au moins une filière d'enseignement de l'allemand par immersion complète, soit de la 1^e à la 11^e année, à l'horizon 2038. Ceci implique de débuter la mise en place d'au moins une telle filière par centre au plus tard en 2027.

PRIMA

Lancé en août 2011, le projet PRIMA compte aujourd'hui 69 classes réparties dans 6 centres scolaires, pour un total de 1'269 élèves concernés.

Compte tenu des résultats positifs du suivi scientifique mis en place depuis près de 10 ans et des adaptations apportées au projet depuis, PRIMA, devient, dès cette rentrée scolaire, le **programme PRIMA** (PRogramme d'IMmersion en Allemand)!

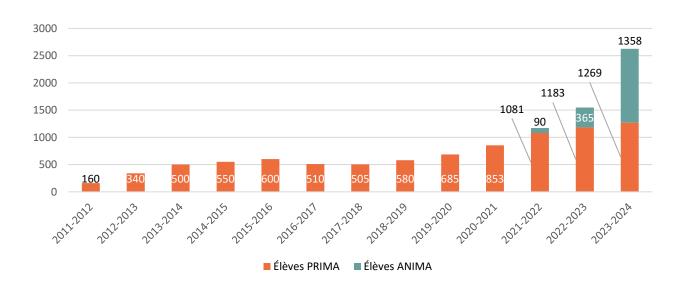
⁴ https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2019/19020 CE.pdf

ANIMA, nouveau tremplin vers l'immersion

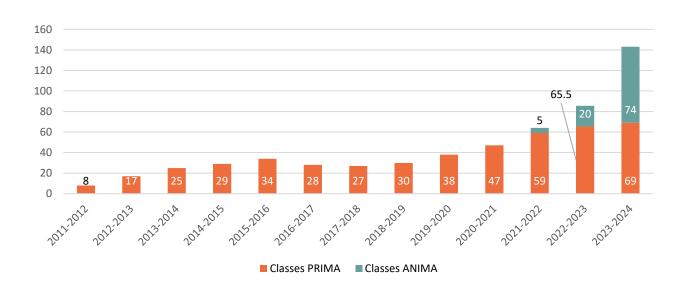
Le projet-pilote ANIMA rencontre un véritable succès. À son lancement en 2021, 5 classes ANIMA et un centre scolaire s'étaient lancé dans l'aventure. Aujourd'hui, le canton compte 74 classes réparties dans 9 centres scolaires pour 1'358 élèves. À noter que les élèves des 21 classes du cycle 1 du centre scolaire du Bas-Lac de l'école obligatoire de la région de Neuchâtel (éorén) bénéficieront toutes et tous du projet ANIMA.

Le projet ANIMA a été mis en place à la rentrée d'août 2021 dans le but de soutenir le déploiement des filières PRIMA et de permettre à un maximum d'élèves de bénéficier d'un enseignement de l'allemand par immersion. Tout·e enseignant·e intéressé·e peut enseigner une discipline dite non linguistique par immersion en allemand, sans nécessité de verticalité de la 1^e à la 11^e année.

Évolution du nombre d'élèves en enseignement immersif (état au 04.07.2023)



Évolution du nombre de classes immersives (état au 04.07.2023)



Répartition par centre scolaire et par type d'immersion (état au 04.07.2023)

Centre	Type d'immersion	Nb de classes	Nb d'élèves	Nb d'enseignant-es	
LID	PRIMA	12	214	16	
JJR	ANIMA	3	53	3	
Éorén-C2T	PRIMA	21	381	17	
Éorén-Terreaux	PRIMA	27	508	37	
EOCF	PRIMA	9	166	17	
LOCF	ANIMA	13	234	21	
CSRC	ANIMA	9	155	13	
CSVR	ANIMA	8	141	10	
CESCOLE	ANIMA	11	211	10	
CSLL	ANIMA	8	147	7	
Éorén-Bas-Lac	ANIMA	22	417	38	
	Total PRIMA	69	1′269	70	
	TOTAL PICTURA	09	1 209	70	
	Total ANIMA	74	1′358	102	

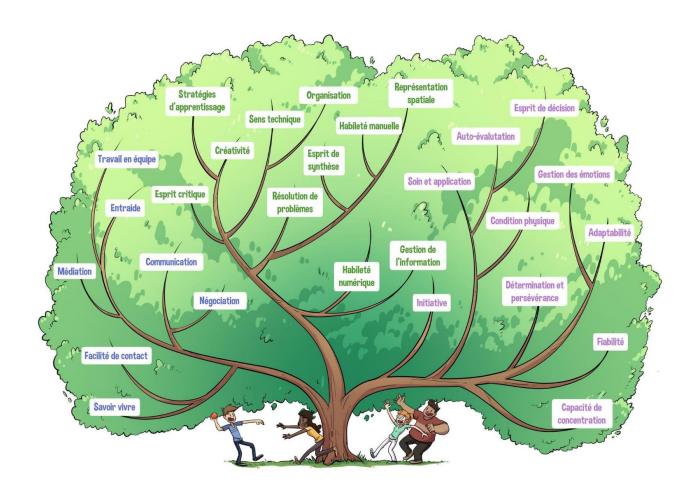
8/ Profils de compétences transversales

Le Canton de Neuchâtel introduit au cycle 3 un nouvel instrument pour accompagner les jeunes dans la définition de leur projet professionnel. Proposé au niveau romand pour répondre à l'article 16 de la Convention scolaire romande⁵, le Profil de compétences transversales (PCT) est un outil supplémentaire au service de l'orientation scolaire et professionnelle. Il a pour objectif d'aider les élèves à identifier leurs points forts pour mieux se projeter dans leur projet de formation.

Le PCT se focalise sur 28 compétences transversales à explorer au travers de quatre séquences d'environ 2 périodes réparties entre la 9^e et la 11^e année. En 10^e année, une d'entre elles débouche sur la production d'une attestation de compétences transversales que l'élève pourra joindre à son dossier de candidature pour la suite de sa formation.

Les compétences transversales valorisées par ce nouveau dispositif dépassent le cadre scolaire et permettent de faire le lien avec les compétences attendues au postobligatoire. Elles se répartissent en trois catégories – personnelles, sociales et méthodologiques – et sont formulées pour que les élèves puissent les identifier facilement. Ces derniers seront accompagnés dans cette démarche d'auto-évaluation par le corps enseignant dans le cadre de la formation générale et du programme « Premiers pas vers un choix ».

⁵ Art. 16 Profils de connaissance/compétence - Pour la fin de la scolarité obligatoire, les cantons parties à la Convention élaborent des profils de connaissance/compétence individuels destinés à documenter les écoles du degré secondaire II et les maîtres d'apprentissage.



Le PCT sera introduit ces 5 prochaines années dans les cantons romands. Neuchâtel débute avec deux centres scolaires : le Centre scolaire régional des Cerisiers (CSRC) et le secteur Ouest de l'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds testeront le dispositif dans son entier avant sa généralisation à l'ensemble des centres du canton.

>>> en savoir plus⁶

⁶ https://view.genial.ly/63ea50c7327fbd001a1b2ed3

DU NOUVEAU DANS LES DISCIPLINES

9/ Français

Nouveaux moyens d'enseignement romands en 1e, 2e et 5e années

Dès la rentrée d'août 2023, les nouveaux moyens d'enseignement romand (MER) pour le français seront introduits dans les classes de 1^e, 2^e et 5^e années, puis progressivement dans les années subséquentes. Ces MER proposent quatre manières différentes d'aborder l'enseignement du français pour soutenir les apprentissages de l'ensemble des élèves :

- > des **parcours** pour développer les compétences de compréhension et de production de l'oral et de l'écrit ;
- > des **modules** pour enseigner l'entrée dans l'écrit, la lecture ou encore le fonctionnement de la langue ;
- > des **activités ritualisées** pour réinvestir et automatiser les apprentissages dans un cadre sécurisant ;
- > des **projets à choix** pour intégrer à l'enseignement du français les actions pédagogiques menées par la classe, l'école ou le canton.

Les formations pour les enseignant·e·s travaillant dans les années 1, 2, 5 et 6 ont débuté en avril 2023 et se poursuivront cette année. Les enseignant·e·s sont formé·e·s par demi-cycle car la structure des MER est la même pour tous les degrés : il n'est ainsi pas nécessaire de suivre une formation supplémentaire en cas de changement d'année de scolarité. Des formations supplémentaires sont également prévues cet automne pour toutes les personnes qui n'ont pas pu participer aux premières sessions ou qui enseignent en formation spécialisée.

L'objectif principal de la formation est de permettre aux enseignant·e·s d'expérimenter les quatre types d'enseignement proposés, de découvrir le matériel imprimé et de se familiariser avec le nouveau portail numérique de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP).

La plateforme du PER fait peau neuve

Dès le 1er juillet 2023, <u>www.per-mer.ch</u> remplace la plateforme <u>www.plandetudes.ch</u>. Cette nouvelle version présente les contenus du PER, des MER et des ressources numériques de manière harmonisée et plus accessible. Elle offre de nouvelles fonctionnalités aux enseignantes, notamment un espace personnel pour la planification et le suivi de leur enseignement. Les guides didactiques y sont également mis à disposition du corps enseignant au format numérique.

>>> voir la vidéo de présentation⁷

ne.ch

⁷ https://portail.ciip.ch/support/tutorials

Ressources complémentaires neuchâteloises

Des ressources complémentaires cantonales ont également été produites pour l'enseignement du français aux cycles 2 et 3.

Babillages

Il s'agit d'une nouvelle ressource pour l'enseignement de l'expression orale

au cycle 3. Les *Babillages* permettent de travailler les compétences en lien avec l'objectif du Plan d'études (PER) *L1 34 — Produire des textes oraux de genres différents adaptés aux situations d'énonciation*.

Ces activités adaptées à chaque année de scolarité (9-10-11) forment un complément aux activités *Scribouillages* destinées à la production de l'écrit. La ressource se présente sous forme de coffret dont le contenu, les annexes et les outils complémentaires (roue et chronomètre)

figurent sur le blog qui lui est consacré :

https://blogs.rpn.ch/babillages3/.



ConjUnik 6e, 7e et 8e années







Les jeux de carte *Conj Unik* 6^e, 7^e et 8^e ont été construits sur le modèle du *Conj Uno* qui était déjà utilisé dans de nombreuses classes. Ils permettent d'exercer la conjugaison des verbes de manière ludique.

Ils sont un excellent complément au jeu de cartes *Rami Conj* qui a été également produit par le canton de Neuchâtel et qui figure à présent dans les nouveaux moyens d'enseignement romands pour le français.

10/ Mathématiques

Le canton de Neuchâtel introduira le nouveau moyen d'enseignement des mathématiques pour la 7^e année à la rentrée 2023, ceci dans la continuité du renouvellement des moyens d'enseignement de mathématiques concernant l'entier de la scolarité obligatoire. Le livre destiné aux élèves de 7^e année est accompagné de matériel de classe supplémentaire permettant d'apprivoiser les mathématiques par la manipulation et le jeu. Un aide-mémoire reprenant les notions importantes complète le matériel de l'élève.



Au niveau du contenu, la principale nouveauté réside dans l'introduction des nombres à virgules à l'aide des fractions, contrairement à ce qui se faisait dans l'ancien moyen. La prise en main de la plateforme numérique ESPER est également une nouveauté pour les enseignant·e·s de 7^e année en maths.

Les classes de 7^e et 8^e années seront par ailleurs équipées d'une nouvelle calculatrice, la TI-primaire plus, en remplacement des calculatrices individuelles.

11/ Sciences de la nature

Début 2021, la Conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO) a décidé d'abandonner le moyen d'enseignement transitoire Odysséo au cycle 2, sans pour autant proposer une alternative romande adaptée au plan d'études romand. Plusieurs cantons romands, dont Neuchâtel, introduiront, dans les classes du cycle 2, le moyen d'enseignement développé par le canton du Valais. Celui-ci a l'avantage d'offrir un enseignement basé sur le PER, tant au niveau de la démarche que des thématiques abordées.

Neuchâtel introduit ce matériel en 5^e et 7^e à la rentrée, et en 6^e et 8^e l'année prochaine. Dès l'automne, une formation organisée sur deux demi-journées permettra aux enseignant·e·s concerné·e·s de découvrir et expérimenter ce nouveau moyen.

12/ Sciences humaines et sociales

Géographie

À la rentrée 2023, sera introduit un moyen d'enseignement complémentaire en SHS appelé *Outils,* démarches et références (ODR). Il s'agit d'une brochure élève qui sert de complément aux moyens d'enseignement d'histoire et de géographie au cycle 3. Elle est distribuée aux élèves en 9^e année et utilisée jusqu'en 11^e année.

Enseignement des cultures religieuses et humanistes (ECRH)

Dans la continuité de ces dernières années, le canton introduit cette année une brochure intitulée À la découverte des religions, vol. 1, pour l'enseignement du fait religieux en histoire. Ce moyen d'enseignement, créé par les Éditions Agora, est destiné aux élèves de 5^e année.

Le volume 2 d'À la découverte des religions sera introduit en 6^e année ultérieurement, la brochure étant en cours de finalisation. Ce moyen d'enseignement présente quelques figures fondatrices du fait religieux. Ainsi, le premier volume présentera Moïse et le Bouddha et le deuxième, Jésus et Mohamed.

Un site internet dédié à ce moyen propose aux enseignant·e·s un guide didactique et de nombreuses ressources complémentaires.

13/ Éducation numérique

En 4^e année

Introduit l'année passée dans les classes de 3^e année, le coffret « Éducation numérique », développé par l'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) est complété cette année par une nouvelle sélection d'activités. Neuf nouvelles cartes viendront étoffer les activités branchées et débranchées déjà proposées dans le coffret pour les élèves de 3^e et 4^e années.



En 8^e année

En collaboration avec l'équipe du Centre Learn de l'EPFL, le canton de Neuchâtel a développé des contenus de cours pour la 8^e année en lien avec la notion de « pensée computationnelle ». Dans les faits, il s'agit simplement d'apprendre aux élèves à poser un problème, à l'analyser, à trouver une façon logique de le résoudre (algorithmie), à établir une procédure gagnante (programmation), puis à valider la solution en la testant avec des camarades, avec un logiciel de simulation, avec un robot ou tout autre moyen utile. Cet apprentissage fera évidement progresser les élèves en science informatique. Toutefois, ces nouvelles compétences seront aussi utiles pour résoudre d'autres problèmes.

Parallèlement, les élèves de 8^e année continuent d'utiliser *Connected*, vol. 1, moyen introduit dans les classes neuchâteloises l'année passée. Déjà utilisée au Jura, à Berne et dans de nombreux autres cantons en Suisse alémanique, la méthode *Connected* (en quatre volumes) est un moyen d'enseignement de l'Éducation numérique parfaitement adapté aux exigences du PER. Elle offre la possibilité de se familiariser avec les concepts de base de façon ludique et, dans un premier temps, sans l'aide d'un ordinateur.

À noter que la version (originale) alémanique de *Connected* sera utilisée dans les classes PRIMA.



14/ Aperçu des moyens d'enseignement introduits dans le canton de Neuchâtel

NB : Tableau récapitulatif des moyens d'enseignement introduits dans le canton depuis 2013 par discipline et année scolaire.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FRANÇAIS	8 9	9 10	10 11	7 8							1 2 5
ALLEMAND			5	6	7	8	9	10 11	11		
ANGLAIS	7	8	9	10	11						
MUSIQUE		9 10 11									
MATHÉMATIQUES	11					1 2	3	4 5	6		7
SCIENCES DE LA NATURE		3 4 5	6 7	8 9	10	11					*5 7
ÉDUCATION PHYSIQUE											
GÉOGRAPHIE	5	3 4 6		7 8 9	7 8 10	11	10		11 (version finale)		*ECRH 5
HISTOIRE		3 4 5 6		7 8 9	10	11	9		11 (version finale)		
ÉDUCATION NUMÉRIQUE										*3 4	*4 8

Les éléments précédés d'un astérisque (*) sont des moyens neuchâtelois, et non romands.